

**RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT**

MANUEL DE CARTOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le Mali, pays assez vaste est essentiellement à caractère rural environ 75 % de la population vivent dans des villages, des fractions ou dans des hameaux.

Une fraction de la population non négligeable mène une vie nomade dont l'habitat principal est la tente.

Recenser donc cette population pose énormément de risques surtout d'omission. La liste des villages disponible n'indique pas la nature d'habitat (groupe épars) et encore moins le nom des hameaux dépendants. Dénombrer sur la base des listes existantes peut conduire à des omissions.

Afin d'éviter ces omissions, et assurer toute unité de peuplement soit recensée, une seule fois, il est indiqué de procéder à un quadrillage complet du territoire, en faire donc la cartographie.

Ici le terme cartographie sera réduit à sa notion la plus simple. Il ne s'agit pas d'un relevé cartographique complet, mais d'un positionnement adéquat et exhaustif de toutes les unités de peuplement (villes, villages, hameaux, plantations etc.....) Sans omission ni double emploi.

Le pays est découpé en unités assez petites pour être recense exhaustivement en quinze jours ; et chacune de ces unités, appelées section d'énumération (SE) sera confiée à un agent recenseur qui en assurera le dénombrement.

Objectif de la cartographie de 1997

Le recensement de 1997 sera la troisième opération du genre au Mali. Il vient en suite logique du recensement de 1987 et renforcera la connaissance de la situation démographique et sociale du pays. Ainsi donc la cartographie de 1987 servira de base de travail pour celle de 1997. Il est intéressant de noter que les travaux cartographiques du recensement de 1987 ont permis d'établir les cartes arrondissement, les plans de ville et le fichier national des villages. A l'occasion d'approximative à l'aide de la boussole. Compte tenu de ce premier travail, la mission assignée à la cartographie de 1997 se résume aux points suivants :

La détermination des coordonnées géographiques (longitude et latitude etc...) De toutes les unités de peuplement (villes, villages, hameaux, plantation etc...);

La détermination des coordonnées géographiques des infrastructures socio-économiques et culturelles ;

La mise à jour des cartes d'arrondissement, (DD) et sur le démembrement des SE dites "jumelées" par l'établissement des croquis des localités de plus 1000 habitants ;

La mise au net des cartes d'arrondissement ;

L'élaboration d'un code géographique national plus souple.

Méthodologie

Le travail de cartographie consiste à déterminer avec précision les limites de chacune des SE afin que l'agent recenseur puisse s'orienter et opérer aisément dans son champ d'action. De ce fait le rôle de l'agent cartographe serait de collecter les informations (coordonnées, population) nécessaires pour corriger les cartes de 1987 et reconstituer correctement les SE et les DD.

Comment allez - vous opérer sur le terrain ?

Vos allez travailler arrondissement par arrondissement. Pour faire le travail vous recevrez une carte de l'arrondissement dans le quel vous devez opérer et une liste de ces villages.

La liste de villages

Sur cette liste il s'agira des villages reconnus officiellement par l'administration qui existaient en 1987. Ces villages sont rangés par ordre alphabétique. Chaque liste porte le code point, la population dénombrée en 1987 pour chaque village, une colonne intitulée "Population du dernier recensement administratif" et deux colonnes pour les coordonnées géographiques (longitude et latitude)

La carte arrondissement

La carte arrondissement est en général à l'échelle 1/100 000 c'est à dire qu'un kilomètre est représenté par un centimètre. Dans les régions où les habitants sont plus nombreux les cartes sont à l'échelle du 1/50 000 c'est-à-dire qu'un kilomètre est villages qui sont sur la liste village.

Les signes conventionnels utilisés sur la carte sont les suivants :

- +++++++ limite Etat
- ____ . ____ . Limite région
- ____. ____.. Limite de cercle
- ____ ... ____ ... Limite d'arrondissement

- _____
- _____ Piste auto praticable toute l'année

-
- Piste auto praticable une partie l'année

- _____ Piste mobylette praticable toute l'année

- - - - -
- - - - - Sentier piéton

- O** Village

- Hameau

- Muni de ces deux documents (liste de village et carte de l'arrondissement) vous pouvez commencer votre travail, le premier travail que vous aurez à faire est de remplir la colonne de la liste de village intitulée "Population du dernier recensement administratif", et mettre sur la liste les nouveaux villages créés en 1987 et 1997.

- Pour faire cela vous vous adressez au chef d'arrondissement qui dispose en principe de ces données.

- Ensuite vous allez vous rendre dans chacun des villages de l'arrondissement pour remplir les fiches villages. Suivez scrupuleusement les étapes ci-dessous pour le remplissage des fiches villages.

1. Remplir la section 1 en mettant les noms de la région, du cercle, de l'arrondissement ainsi que leur code dans les grilles à droite prévues à cet effet à partir des informations sur la liste des villages avant de vous rendre dans le village. Les codes régions, cercle et arrondissement se trouvent en annexe.

2. Une fois dans le village, voir le chef de village ou une personne qui connaît bien le village et ses environs, lui expliquer le but de votre travail et lui demander les renseignements (non usuel du village, autre dénomination, nom du chef de village et portez les dans la section 1.

3. A l'aide de votre GPS déterminer les coordonnées du village (voir instructions d'utilisation GPS) en vous mettant dans un endroit dégagé à l'intérieur de la concession du chef de village et compléter la section 1 en n'oubliant pas d'inscrire aussi la date de votre passage. Le point dont vous venez de prendre les coordonnées est référence par un numéro unique à trois (3) chiffres par le GPS. Inscrivez ce numéro ainsi que les coordonnées du point dans les cases prévues à cet effet à droite.

4. Demander les types d'infrastructures socio-économiques et culturelles dépendant des villages qui existent et inscrire leur nom dans la section 2. S'il y a plus d'une infrastructure de même type dans le village utiliser des fiches de village supplémentaires, mais dans ce cas n'oubliez pas de remplir la section 1 et d'indiquer le numéro de la feuille.

5. Procéder au positionnement des infrastructures existantes à l'aide de votre GPS pour compléter la section 2. N'oubliez pas de transcrire le numéro du point donné par le GPS pour identifier chaque infrastructure. Les coordonnées des infrastructures seront relevées à l'intérieur de l'infrastructure s'il est possible de trouver un endroit dégagé à l'intérieur celle-ci, si non, mettez-vous devant la porte de l'infrastructure pour procéder au positionnement.

6. Comparer rapidement la population du village issue du recensement de 1987 et du dernier recensement administratif (1996). En principe la population du village doit croître entre les deux dates. S'il n'y a aucune aberration notable entre les deux chiffres reporter le chiffre du dernier recensement administratif dans la section 3. Dans le cas contraire, procéder à l'évaluation de la population du village de la manière suivante :

Vérifiez rapidement le nombre de concession du village et demandez dans quelques-unes "combien de personnes vivent dans chacune d'elles ? " De façon systématique à savoir choisir une concession sur 10 ou 5 si le village est petit ;

Calculez le nombre moyen d'habitants dans une concession ;
Et enfin estimer la population du village en multipliant le nombre moyen d'habitant dans une concession par le nombre total de concessions du village.

Rappelez-vous que la population du village donné par le recensement administratif inclus celle des unités de peuplement dépendant du village (hameaux, etc...). Par conséquent, la population du dernier recensement administratif à inscrire dans la section 3 4 est celle relevée au niveau du chef d'arrondissement moins la population dans les unités de peuplement dépendant du village (voir section 4)

7 Demandez le nom des unités de peuplement dépendant du village, et le nombre d'habitants pour remplir la section 4. Procéder au relevé des coordonnées de chaque unité de peuplement. Transcrire le numéro affecté par le GPS et les coordonnées pour chaque unité de peuplement dans les grilles prévues à cet effet.

8. La dernière étape de votre travail dans le village consiste à établir le croquis des environs du village pour placer les lieux habités listés dans la section 4 et un croquis supplémentaire plus détaillé du village si celui ci a plus de 1000 habitants.

Comment doit être fait ce croquis ?

Regardez le modèle joint au manuel mais retenez que : le village où vous trouvez est représenté par un petit cercle. De la même façon les villages de la liste qui sont les plus proches sont représentés au bord du croquis.

Pour faire cela correctement regardez votre carte d'arrondissement et disposer vos villages comme l'indique la carte mais à une échelle plus grande. Dessinez aussi les pistes et sentiers qui vont à ces villages. Ne le faites pas avec un trait droit mais respectez les virages que vous voyez sur la carte. En résumé votre croquis doit ressembler à la carte mais simplifié et surtout agrandi. Représenter également tous les lieux habités listés dans la section 4 par un point sur le croquis. Sous les noms des lieux habités, écrivez les chiffres de population.

Si le village seul, sans compter les hameaux des environs, a plus de 1000 habitants vous devez faire un croquis supplémentaire non pas cette fois pour les environs, mais pour le village lui même. Vous devez évaluer la population des différents blocs identifiés afin qu'on puisse constituer les SE.

Le croquis doit obligatoirement être dessiné au bic sur une feuille de papier quadrillé à petit carreaux de (5 mm x 5 mm). Le croquis doit être orienté c'est à dire que le Nord doit être indiqué. Aux sorties du village il faut préciser où vont les pistes (exemple mettre vers----- nom du village voisin, ou encore vers les cultures, le fleuve, la rivière, le puis etc...).

Le croquis doit être fait à une échelle donnée : le plus souvent un carreau pour 10 double pas (Soit environ 1/3000è). Si le village est très étendu prendre un carreau pur 20 double pas.

Il faut obligatoirement représenter les détails faciles à reconnaître par l'agent recenseur qui utilisera votre croquis tels que :

- les bâtiments publics avec leur nom : PTT, dispensaire, Ecole, police, Douane, Campement, Camp militaire, etc... ;
- les bâtiments ou lieux religieux : Mosquée, Eglise, Mission, Cimetière, Bois sacré, etc...
- les points d'eau : pompe, borne fontaine, puits, mare, rivière, les noms des commerces;

N'hésitez pas à préciser les noms particuliers tels que : Station Total, Tailleur Diarra, Bar "Les Bons Amis", etc... l'essentiel est que n'importe qui puisse comprendre votre croquis. Si la place vous manque pour indiquer un repère mettez une lettre et donner la signification en bas du croquis.

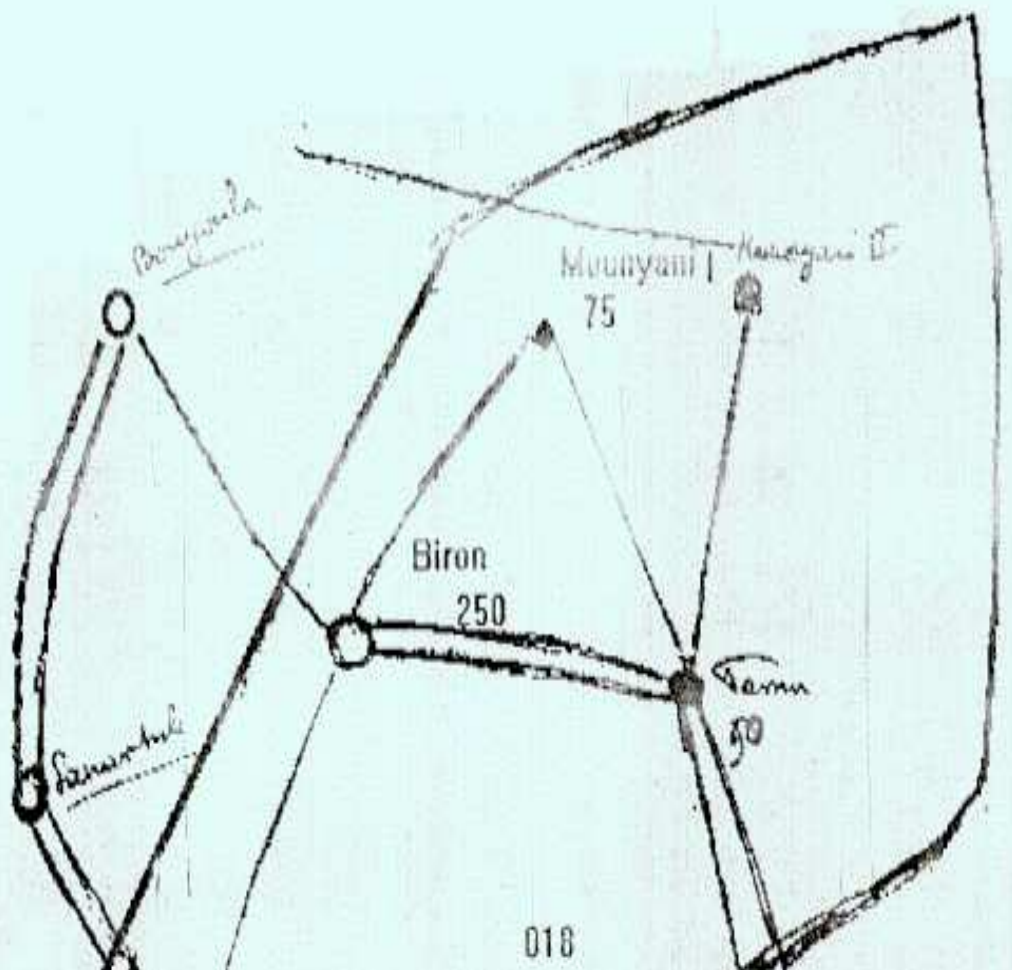
Cartographie de la zone nomade

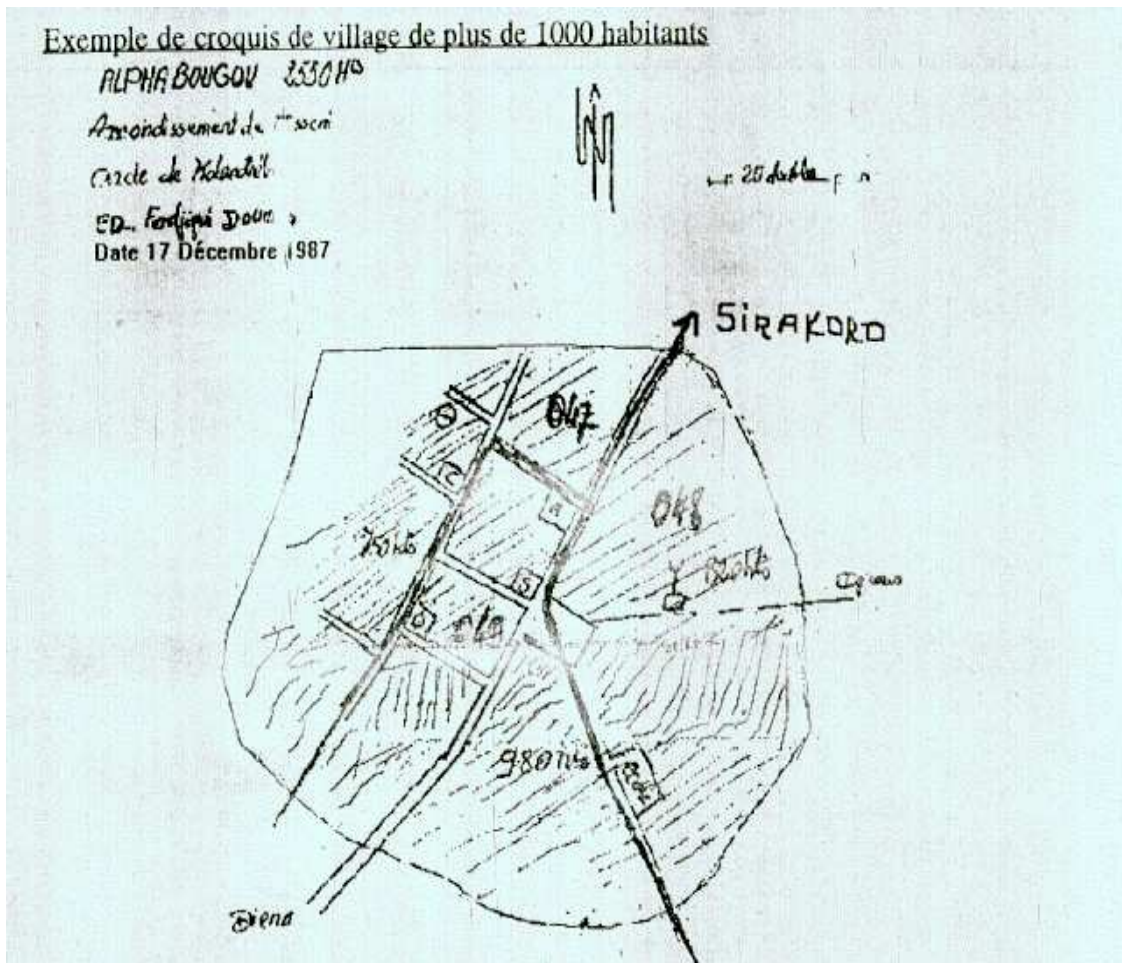
Dans la zone nomade, principalement au nord du 17^e parallèle il faut distinguer deux modes de vie : sédentaire et nomade. Il est donc nécessaire d'opérer de deux façons pour la cartographie de cette zone.

- Pour la population sédentaire, la méthodologie reste identique à celle décrite précédemment.
- Pour la population effectivement nomade, il n'est pas opérationnel de vouloir attacher un foyer de peuplement à un lieu fixe car la position spatiale de la population est fonction des saisons, de la présence de l'eau. On ne peut en conséquence constituer comme dans les zones sédentaires, des sections d'énumération selon le même principe.

La cartographie dans cette zone consistera à obtenir la liste des tribus, des fractions, des chefs traditionnels, des pistes de transhumance et des différents points d'eau en activité avec mention de la période de fréquentation. Ainsi donc la mise à jour pourrait être faite pour une date correspondance à la période de recensement.

Exemple de croquis des environs du village





Découpage des SE

Au début du manuel il a été indiqué que l'objectif principal de la cartographie du recensement était le découpage du territoire en SE. Ce travail se fera en grande partie au bureau après les visites sur le terrain, seuls les villages de 1000 habitants ou plus seront découpés sur le terrain.

- Une SE sera considérée comme étant une aire de dénombrement confiée à un agent recenseur pour la période du recensement. Cette aire est déterminée sur la base d'une population égale à 1000 habitants environ en milieu urbain et à 500 habitants environ en milieu rural.
- Un DD c'est toute partie d'un arrondissement comptant environ 5 000 habitants en milieu urbain et 2500 habitants en milieu rural. Compte tenu de la définition d'une SE, un DD sera obtenu par le regroupement de cinq SE appartenant à un même arrondissement.

La connaissance de ces deux définitions est indispensable pour le découpage en SE et en DD de la carte arrondissement.

Comment procéder pour le découpage ?

Le découpage dépend du nombre d'habitants que vous totalisez dans une fiche de village. Si les villages sont petits il faut réunir plusieurs villages voisins pour former une SE.

Il faut former les SE de manière que l'agent recenseur puisse facilement savoir ce qu'il doit recenser.

- Pensez que l'agent recenseur travaillera à pied donc ne lui donner pas une SE avec deux villages qu'aucune piste ou chantier ne joint.
- En principe un agent recenseur ne doit pas avoir à traverser une SE qui n'est pas sienne pour aller d'un point à un autre de sa SE.
- Tous les tracés des SE sont à faire au crayon que ce soit sur la carte (cas des SE englobant plusieurs villages), sur le croquis sur feuille quadrillée.

Le numéro de SE est formé de trois chiffres soit 001, 002, etc... A l'intérieur de chaque arrondissement les SE seront numérotées de 1 à N.